

CONTACT

Intervenants (case manager de transition)

Patricia Bornet-Jaunin

079 556 77 84
patricia.bornet@chuv.ch

Pascale Ferrari

079 556 45 50
pascale.ferrari@chuv.ch

Gaël Kleinbauer

079 556 52 90
gael.kleinbauer@chuv.ch

Maud Lapaire

079 556 07 78
maud.lapaire@chuv.ch

Cécile Morgan

079 556 19 47
cecile.morgan@chuv.ch

Annick Mebarkia 079

556 56 37
annick.mebarkia@chuv.ch

Médecins référents UPM/PCO

Dr Cristina Garcia

Dr Stéphane Morandi

Place Chauderon 18
CH - 1003 Lausanne
tél : 021 314 00 50
fax : 021 314 12 77

Département de Psychiatrie
Unité de Psychiatrie Mobile

Le suivi de transition

Case Management de Transition

Accompagner le rétablissement
après une hospitalisation





POURQUOI

Les personnes sont hospitalisées en psychiatrie pour résoudre une situation de crise, investiguer une problématique complexe ou mettre en place un traitement. Pour continuer de se rétablir après un séjour hospitalier,

la personne doit à nouveau affronter ses difficultés dans son environnement, renouer des liens avec ses proches, poursuivre en ambulatoire le traitement instauré à l'hôpital et reprendre ses activités habituelles.

Les buts de l'intervention sont de

- Assurer que les progrès cliniques obtenus à l'hôpital se poursuivent dans la communauté
- Promouvoir le rétablissement
- Prévenir la rechute
- Réduire le risque suicidaire
- Favoriser la continuité des soins entre l'hôpital, le réseau de soins ambulatoires et la communauté

POUR QUI?

Le suivi de transition s'adresse prioritairement à des personnes

- âgées de 18 à 65 ans
- rentrant à domicile après une hospitalisation
- n'ayant pas de suivi ambulatoire au sein du Département de Psychiatrie.
- Les intervenants peuvent néanmoins être sollicités pour toute autre situation sur demande des équipes hospitalières.

COMMENT? Durant le mois qui suit l'hospitalisation

Le suivi de transition débute dès les premiers jours d'hospitalisation et se poursuit sur une période d'un mois dès le retour à domicile.

- Accompagnement et orientation dans le réseau socio-sanitaire
- Liaison dans le réseau et facilitation de la transmission des informations
- Soutien dans les activités de la vie quotidienne et dans la reprise de l'activité professionnelle
- Interventions de psychoéducation
- Elaboration de Directives Anticipées ou d'un contrat de soins
- Défense des droits des patients

Durant l'hospitalisation

- Identification des difficultés et des besoins de la personne
- Mobilisation de ses ressources et de celles de son réseau
- Elaboration d'un projet de sortie en partenariat avec les autres membres du réseau

Ces interventions se font à domicile ou dans la communauté.

PAR QUI?

Une équipe pluridisciplinaire constituée d'infirmiers et d'assistants sociaux, sous supervision médicale.